

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 40

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« consenties »

le mot :

« consentis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.